

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2952

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 36

I. – À la fin de la première phrase de l’alinéa 10, supprimer les mots :

« , notamment au regard du niveau de sécurité d’approvisionnement que l’entreprise candidate est en capacité d’assurer »

II. – En conséquence, après la même phrase du même alinéa, insérer la phrase suivante :

« Ce rapport comprend une analyse de la capacité d’approvisionnement de l’entreprise candidate. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel